



Rossinière, le 2 novembre 2021

**MUNICIPALITE
DE
ROSSINIERE**

*

Conseil communal de
et à
1658 Rossinière

Préavis no 13/2021 de la Municipalité au Conseil Communal concernant le budget 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'honneur de vous soumettre pour approbation le projet de budget 2022 de notre commune. Il a été élaboré en parfaite collaboration avec notre boursière Madame Christine Pilet que nous remercions pour son travail accompli avec rigueur et professionnalisme.

Ce budget est le premier de la nouvelle législature 2021-2026 pendant laquelle de nouvelles visions politiques devraient voir le jour, impactant inévitablement les finances communales.

En effet, les discussions entamées en 2019 entre le canton et les communes concernant la répartition des charges de la facture sociale que l'on appelle maintenant « cohésion sociale » n'ont pas débouché sur une solution acceptable pour tous. Elles vont devoir se poursuivre en parallèle des réformes non moins compliquées de la péréquation intercommunale.

Les négociations sont extrêmement difficiles avec le canton, mais également entre les 302 communes vaudoises qui forcément cherchent au maximum à améliorer leur propre situation financière. Les inquiétudes sont vives chez celles qui, comme Rossinière, dépendent de la solidarité intercommunale pour arriver à équilibrer leurs comptes.

Par conséquent, la Municipalité n'a pas d'autre choix que de limiter les dépenses partout où elle le peut, tout en sachant qu'en 2022 la commune devrait encore pouvoir profiter des revenus de la péréquation actuelle, notamment sur les dépenses thématiques (routes et forêts).

Du côté des organismes intercommunaux liant nos 3 communes, la Municipalité, au travers de ses représentants, continue de faire le maximum pour limiter les dépenses, en rappelant sans cesse que plus le montant à se répartir entre les 3 communes est important, plus la part calculée pour Rossinière augmente de manière exponentielle dépassant bien souvent toute proportion équitable et viable par rapport à sa capacité financière.

Suite au rachat du CAD par la société InfraRoss SA, le chapitre 820 Service énergie disparaît du budget. Cette toute nouvelle société en partenariat public-privé (PPP) avec la commune est prometteuse, elle devrait permettre à notre commune de débuter concrètement sa transition énergétique et d'atteindre la neutralité carbone d'ici les deux prochaines décennies. Son modèle pourrait s'appliquer à tous les services publics qui s'autofinancent comme l'eau potable, l'épuration et les déchets. La reprise du CAD par InfraRoss SA a permis à la commune de réduire sa dette d'un demi-million, redonnant un peu de souffle aux finances pour les prochains investissements.

Compte tenu de ce qui précède, le budget 2022 se veut le plus réaliste possible. De manière générale il tient compte des exercices précédents et son résultat est proche de l'équilibre.

L'exercice présumé 2022 boucle avec un léger excédent de charges de CHF 14'297.00
Ce résultat reste néanmoins fragile compte tenu des incertitudes liées aux différents facteurs décrits plus haut.

Les amortissements obligatoires budgétisés pour 2022 s'élèvent à CHF 191'035.00

La marge d'autofinancement budgétisée est positive, elle se monte à CHF 82'238.00

Les commentaires et tableaux accompagnant les chiffres devraient aider chaque conseillère et conseiller à bien comprendre le budget.

Les budgets des associations, régionalisations et groupements sont présentés pour information en annexe.

Le présent budget a été approuvé par la Municipalité dans sa séance du 2 novembre 2021.

Au vu de ce qui précède et des diverses explications données par les commentaires, la Municipalité sollicite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- l'adoption du budget communal 2022 tel que présenté.

